

CONSIGNES SANITAIRES POUR LES CLUBS DE BRIDGE

1. Pass Sanitaire

QR code de vaccination 2 doses

QR code de test PCR de moins de 72h (à renouveler tous les 3jours)

QR code 1 injection après guérison de la Covid-19

A présenter lors de l'inscription, le Club enregistre les noms une fois (sauf PCR)

2. Masque

Port obligatoire par décision préfectorale (31.8. 2021) au moins jusqu'au 30 septembre. Le masque **doit** couvrir la bouche et le nez et doit être change toutes les 4 heures.

3. Gel Hydro-alcoolique

A utiliser **avant** chaque changement de position, de façon à ce qu'il sèche et ne colle pas sur les cartes.

4. Boîtes à enchères

Individuelles et personnelles à emporter lors des changements. Elles peuvent être prêtées par le Club à condition de n'être utilisées que tous les 8 jours.

5. Bridgemates

Recouvertes de film plastique changé après chaque séance.

Une seule personne les manipule pour entrer et valider les scores après accord des adversaires.

6. Circulation

Pas de regroupement au bar, aller directement à sa table, pas de circulation inutile. Le service des boissons et café sera fait par les responsables du bar et servi à la table.

7. Responsable et Arbitres

Doivent et peuvent faire respecter les consignes et refuser ou renvoyer un joueur qui refuse de se plier au protocole.

8. Vaccin

Le vaccin protège la personne vaccinée en lui évitant les formes graves de la maladie (hospitalisations ou réanimations), mais il n'empêche pas d'être contaminé (formes légères ou asymptomatiques) ni de contaminer les autres. D'où la nécessité de respecter les consignes pour le bien et le respect de chacun.